

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de la construction de la MJC Perrache et de la capitainerie, place Nautique à Lyon 2<sup>e</sup>. C'est l'adaptation des crédits. Il s'agit de l'ajustement des estimations des coûts d'opération entre juin 2009 et février 2011.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, si nous nous réjouissons de voir enfin aboutir le projet de MJC à Perrache nous pouvons simplement regretter les délais si longs.

Un peu d'historique :

La MJC de Perrache est née le 1<sup>er</sup> avril 1965. Située alors au 32 cours Bayard, elle y restera jusqu'au 4 juin 1982. A cette date la MJC déménage au 100 cours Charlemagne où sa vraie histoire est ancrée pendant 40 ans pour tous les habitants du 2<sup>e</sup> et surtout pour les Perrachois.

Mais en 2003 la SEM pour pouvoir construire la darse démolit la MJC et propose pendant l'été 2004 un équipement multi sites du Centre d'Echange de Perrache de Lyon au Mail de Perrache en passant par le marché gare et autres lieux, entraînant ainsi un manque de lisibilité préjudiciable pour les utilisateurs et pour les responsables de la MJC.

Entre temps un projet de barge a vu le jour mais finalement est tombé à l'eau en raison du prix de l'acier dixit M. Tête. Nous l'avions alors dénoncé et heureusement qu'il n'a pas abouti car complètement inadéquat pour ce type de structure qui accueille du public de tous âges.

Et là je voudrais vous alerter encore une fois sur ce nouveau site totalement inadapté à l'accueil du public quel qu'il soit.

En effet cette MJC est complètement excentrée au bout de la darse et elle est inaccessible en voiture, ce qui est confirmé par vos services, car elle est sur un site borné. Rendant son accès impossible pour de nombreuses personnes jeunes ou moins jeunes. D'autant plus que l'accès à pied se fait le long d'un quai bordant la darse. D'ailleurs, la commission de prévention situationnelle l'avait dénoncé.

Mais c'est votre choix ou celui de la SPLA. Alors que le rôle de la MJC c'est de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture pour contribuer au développement des liens sociaux.

L'action éducative de la MJC en direction et avec les jeunes est une part primordiale de sa mission.

Tout comme le quartier où elle se trouve, cette MJC souffrira d'un manque d'accessibilité, c'est une forme de discrimination vers des publics ayant du mal à se déplacer : personnes à mobilité réduite ou tout simplement famille avec enfants.

Il est temps de revenir à plus de pragmatisme à Confluent. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Divers Droite s'est abstenu.)

(Adopté.)